

Enjeux CT ENS AA	Préserver les réservoirs de biodiversité, zones relais et de nature ordinaire, les paysages
Thème	Zones Humides
Maître d'ouvrage porteur	Annemasse Agglo
Comité de suivi de la fiche	Porteur, Canton de Genève et Grand Genève
Titre de l'action	PG 1.10 - Etablissement d'un plan d'actions sur les zones humides autres que stratégiques SAGE
Priorité	2

Localisation	Secteur
Ensemble du territoire d'Annemasse Agglo hors trame turquoise	Cf plan annexé

Contexte
<p>Les zones humides sont des milieux riches qui rendent de nombreux services : rétention d'eau lors des crues, restitution en période sèche, accueil d'un habitat spécifique, riche et diversifié... Dans un contexte de nécessaire adaptation au changement climatique, ces milieux sont d'autant plus importants à préserver voire à restaurer. Or, la pression anthropique présente sur notre territoire menace ces milieux et si l'évolution naturelle ferme ces milieux par absence de gestion, ils ne pourront plus jouer leur rôle « tampon ».</p> <p>Il est donc indispensable de fiabiliser la connaissance de ces nombreuses zones humides et de déployer une gestion adaptée à chacune de celles-ci.</p> <p>La compétence GEMAPI a été transférée par Annemasse Agglo au SM3A (Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents) par anticipation de la loi, le 1^{er} janvier 2017. Dans ce cadre, le SM3A ciblera son action sur les zones humides « prioritaires » du bassin versant de l'Arve, notamment en s'appuyant sur la délimitation de la « trame turquoise » élaborée de manière concertée en 2018, support cartographique de son champ d'action.</p> <p>Dans le cadre de la révision du SCOT, Annemasse Agglo a mis à jour l'inventaire départemental des zones humides de son territoire. La majeure partie des zones humides de l'inventaire départemental sont tout ou partie dans la « trame turquoise » du SM3A et seront donc étudiées et suivies dans le cadre du CT ENS du SM3A.</p> <p>Le prestataire en charge de cette mise à jour de l'inventaire a également mis en évidence un listing de zones humides « potentielles » qui ne sont pas connectées à la trame turquoise du SM3A et donc non connectée a priori à un cours d'eau, dont le caractère humide, le rôle et la fonctionnalité sont aujourd'hui à clarifier ;</p>

Objectifs de l'action
<p>L'objectif de l'action est globalement de disposer de moyens permettant une gestion efficace et concrète des zones humides du territoire.</p> <p>Pour cela, il conviendra dans un premier temps de vérifier le caractère humide de la liste des zones humides potentielles établie par ASTERS ; puis, après études complémentaires et sur l'ensemble des zones humides avérées du périmètre d'étude, d'établir les prescriptions nécessaires à leur restauration ou leur préservation sous forme de plan d'actions. Dans certains cas, la délimitation précise du contour à protéger sera simplement versée au PLU et pour d'autres, des notices de gestion devront être établies.</p>

Contenu de l'action

L'action s'attachera à réaliser des relevés terrain permettant de caractériser définitivement les zones caractérisées comme « potentielles » en zones humides ou non. En effet, l'inventaire des zones humides potentielles a été réalisé à partir d'une photo interprétation, il convient de prévoir une phase terrain importante pour confirmer ces conclusions et prévoir des passages en zones non couvertes par la photo interprétation, pouvant dissimuler d'autres zones humides.

Cette phase terrain devra permettre également l'élaboration de fiches de pré diagnostic pour chacune de ces zones : caractérisation de la zone humide, enjeux et menaces relevés, besoins en études complémentaires, dégradations relevées, besoin en gestion, etc.

Ces fiches seront également réalisées sur les zones humides de l'inventaire départemental non concernées par la « trame turquoise ».

L'inventaire des zones humide potentielles répertorie 73 sites hors trame turquoise, d'une surface de 37,5 ha. L'inventaire départemental des zones humides répertorie 50 sites se situant en dehors de la trame turquoise, qui représentent 31,8 ha.

Des études thématiques poussées en fonction des besoins identifiés sur le terrain seront ensuite réalisées (hydrauliques, hydrologiques, écologiques, espaces de bon fonctionnement,...) pour les ZH le nécessitant. L'objectif sera de délimiter précisément l'espace à protéger, son fonctionnement et son rôle vis-à-vis des écoulements alentours ainsi que vis-à-vis de la biodiversité faune et flore et continuités associées.

Il est estimé à ce stade qu'environ 15 sites pourraient faire l'objet de ces études hydrologiques et hydrauliques complémentaires.

Des prescriptions seront ensuite données quant aux mesures de préservation à mettre en œuvre : via les PLU, stratégie foncière ou encore via des mesures d'entretien et de gestion.

Le SM3A et l'Agence de l'Eau seront notamment associés au suivi de cette action.

Un accompagnement des communes est prévu pour l'intégration dans leur PLU de ces mesures et prescriptions et une option chiffrée permettra d'engager sans attendre l'élaboration de notice de gestion à mettre en œuvre au cas par cas avec les propriétaires et collectivités compétentes concernées.

Faisabilité

Technique et organisationnelle

Juridique et financier

Foncier

Suivant les relevés terrain à réaliser, des autorisations foncières seront à prévoir.

Chiffrage de l'action			
<i>Détail de chaque étape</i>	<i>Chiffrage €TTC</i>	<i>Maître de l'Ouvrage</i>	<i>Taux de subvention CD74</i>
Analyse du listing de zones humides potentielles Caractérisation et cartographie de l'ensemble des zones humides non concernées par la trame turquoise	12 540€	Annemasse Agglo	60%
Etudes thématiques poussées pour les zones le nécessitant - prévision pour 15 sites	28 980€		
Elaboration du plan d'actions « zones humides » - liste des mesures de préservation à mettre en œuvre	6 600€		
Accompagnement des communes pour inscription dans les PLU	7 920€		
Option = élaboration d'une notice de gestion - prévision 10 sites	6 600€	A définir, commune, AA ou SM3A	A définir en fonction de la nature « réservoir » ou « nature ordinaire » de la ZH
TOTAL	63 300€		

Calendrier / Phasage				
2020	2021	2022	2023	2024
	Phase terrain analyse du listing des zones humides potentielles	Etudes complémentaires hydrologiques, hydrauliques et écologiques et Elaboration des prescriptions		

Indicateurs
Nombre et cartographie de sites zones humides avérées
M ² zones humides à protéger par PLU
M ² zones humides nécessitant des plans de gestion